

Dermatose Nodulaire Contagieuse :

Situation en ZR-4

Mardi 14 octobre 2025
OVVT BFC, DRAAF BFC, DDPP, GDS



gtv Bourgogne
Franche-Comté
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine : DNC

C'est une des **5 maladies virales des bovins classées ADE** au titre de la LSA (fiche LSA). Pourquoi ?

- Maladie absente du territoire jusqu'alors
- **Incidence économique directe et indirecte majeure** et durable
 - Baisse drastique de la production laitière (Vinitchaikul et al., 2023)
 - Dépréciation de la valeur des cuirs (Hasib et al., 2021 ; Kumar et Tripathi, 2022)
 - Restrictions durables impactant échanges (45 jours après dernier cas ou vaccination) et exportations extracommunautaire (14 mois).
 - **Morbidité et mortalité pouvant être élevées** : forme chronique avec amaigrissement et **non-valeur économique**



La Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine : DNC

	Morbidité	Mortalité
Zone endémique	5-45% (avec possibilité de « flambées épidémiques » tous les 3-5 ans)	< 10%
Zone indemne	Peu de données bibliographiques mais pouvant atteindre 100% (Coetzer 2004)	< 10%Peut atteindre 40%



Mode de transmission de la DNC

● Transmission vectorielle +++

→ La diversité des vecteurs possibles (Stomoxes, Tabanidés, Tiques,...) rend la lutte contre les vecteurs peu efficace (Gharbi.M- 2025)

● Transmission non vectorielle

→ Directe :

★ Horizontale : salive, écoulements nasaux et oculaires, semence plutôt en zone endémique

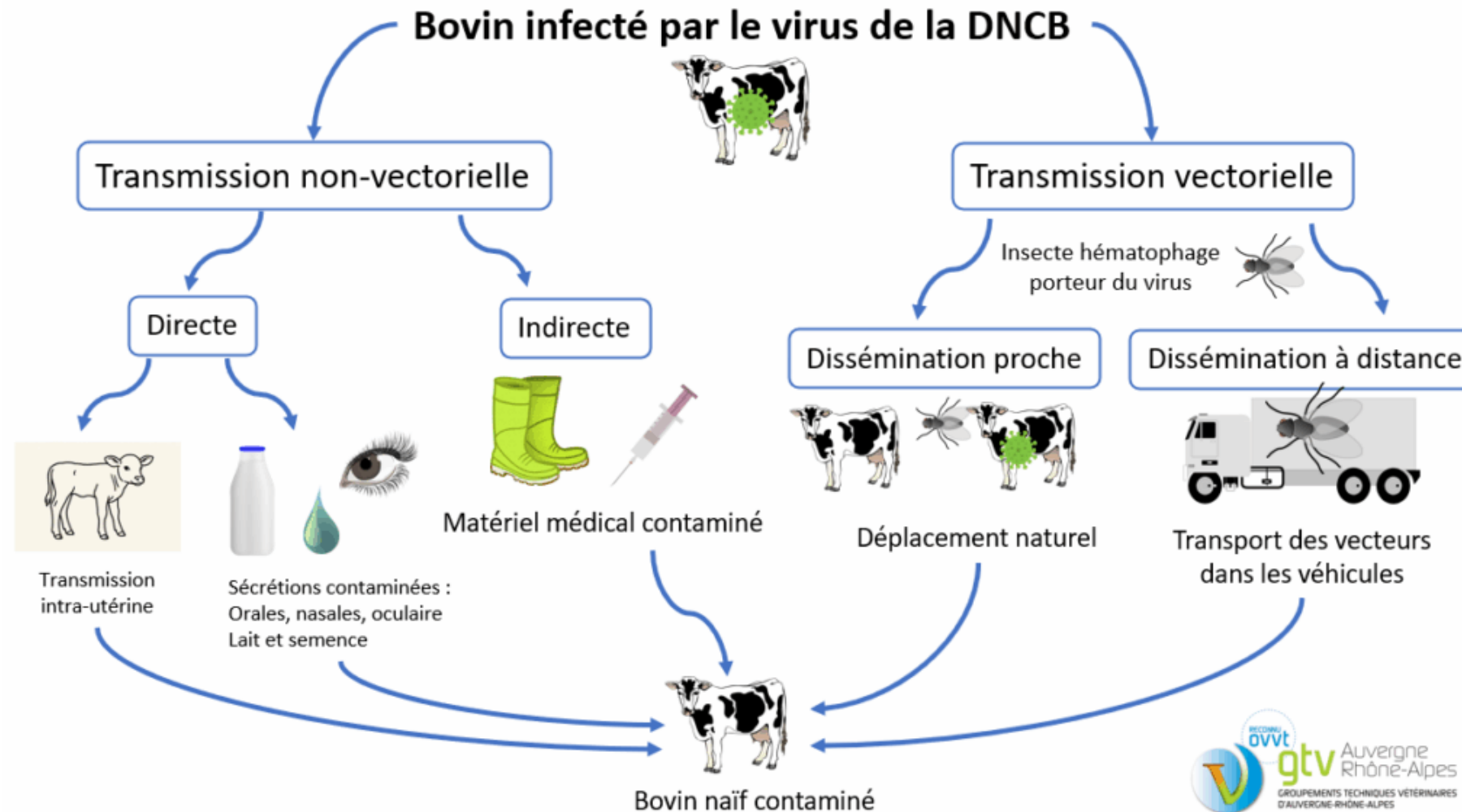
★ Verticale : transmission transplacentaire

→ Indirecte : par transfert mécanique (attention au matériel médical !!!)

→ **Virus résistant dans milieu extérieur (plusieurs semaines)**



Mode de transmission de la DNC



Mode de transmission de la DNC: moyen de lutte

- Quel est le mode de transmission ?

les stomoxes, les tabanidés, **les aiguilles**

La durée de vie du virus est inférieure à 24 heures dans les pièces buccales

- Limites de l'utilisation des insecticides

Les moyens de désinsectisation sur les animaux ont un effet limité.

Préférer la lutte contre les gites larvaires des stomoxes : matières organiques végétales et en décomposition

 Crédit : Frédéric BALDACCHINO	2 cm _____ _____ _____ _____ 1 cm _____ _____ _____ _____ 0 cm	 Crédit : Gérard DUVALLET
Photo d'un taon		Photo d'un stomoxe



Clinique de la DNC

- **INCUBATION : 4 à 14 jours** (jusqu'à 4 semaines).
- **SYMPTÔMES :**
 - **Pic thermique** souvent discret, parfois important (41° C) ; **jetage léger, larmoiement et salivation.**
 - Éruption soudaine de **nodules cutanés** localisés ou généralisés à toute la surface du corps de **0,5 à 5 cm de diamètre,**
 - **Réactions ganglionnaires importantes** (pré-scapsulaires).
- Complications : amaigrissement rapide, infections cutanées, mammites secondaires, troubles digestifs, avortements, œdèmes des membres avec inflammation et nécrose des tendons associés à des boiteries.



Clinique de la DNC

● LÉSIONS :

- **Nodules cutanés** : masse de tissu épidermique grisâtre, compacte, contenant une **substance crémeuse** assez caractéristique, s'étendant parfois aux tissus sous-cutanés et musculaires sous-jacent.

Les nodules apparaissent visiblement entre le 4ème et le 14eme jour

- Lésions nodulaires occasionnellement localisées **aux tissus internes** : **pharynx, larynx, trachée, poumon, rumen, utérus**, etc.
- Parfois lésions ulcéreuses sur **les muqueuses buccale, nasale et vulvaire**.



Clinique de la DNC



Mesures Biosécurité vétérinaire

● Protections individuelles

- Utiliser des combinaisons à usage unique ou recyclables après lavage et désinfection, gants, et couvre-chaussures jetables
- Désinfecter les bottes avant de réintégrer le véhicule.
- Désinfecter le matériel d'examen qui a été au contact des animaux

● Gestion du véhicule et du matériel

- Garder portes et fenêtres fermées pour éviter le transport d'insectes vecteurs.
- Si possible, désinsectiser régulièrement les voitures (Méphisto Shock)

● Changer d'aiguille entre chaque bovin !



Critères de suspicions

- **Présence au sein du troupeau d'au moins 1 bovin présentant au moins 2 nodules** durs, arrondis, indolores, de 0,5 à 5 cm de diamètre ;
- **ET observation** d'au moins 1 des signes suivants sur au moins un bovin du troupeau (le même que celui présentant les lésions nodulaires ou un autre), le jour du signalement ou rapporté dans les commémoratifs : **hyperthermie, hypertrophie ganglionnaire, anorexie, épiphora, jetage, ptyalisme, œdèmes sous-cutanés.**
- ET absence de diagnostic différentiel d'exclusion avéré à l'examen du troupeau.
 - Se reporter à la fiche diagnostic différentiel



EN CAS DE SUSPICION : CONDUITE A TENIR

- Signalement et information à l'éleveur (notamment rappel des règles de biosécurité)
- Préparer votre visite (matériel suffisant, contacts, ...)
- **Déclaration la suspicion auprès de la DDPP**
- Prélèvements



LISTING CONTACTS DDPP / astreinte

- Toujours à jour en cliquant au lien suivant :
<https://gtvbfc.com/index.php/coordonnees-utiles/>



The screenshot shows the website of GTV Bourgogne Franche-Comté. The header includes the logo and navigation links: L'association, Formations, Crises Sanitaires, Espace Étudiant, and Publications. The main banner features the text 'Coordonnées utiles' over a landscape graphic. Below the banner, three white boxes with blue borders present useful contact information:

Icon	Section Title	Details	Action
	ANNUAIRE RÉGIONAL D'URGENCE	DDetsPP – DRAAF BFC	 Consulter
	RÉSEAU DE RÉFÉRENTS FILIÈRE		 Consulter
	CONTACTS LABORATOIRES ET LNR		 Consulter

LISTING CONTACTS

- Marina BERAL

→ 07 50 97 28 82

- DDPP et n° d'astreinte

→ Réflexe hors horaire DDPP

★ Appeler la préfecture !



Dpt	N° Astreinte (Préfectures)
21 Côte d'Or	03-80-44-64-00 (demandé le cadre d'astreinte DDPP) Astreinte : WE et jours fériés 06 43 87 05 87
25 Doubs	Pôle PP (le WE) : 06-08-96-74-97 Préfecture : 03-81-25-10-00
39 Jura	07-86-78-26-68
58 Nièvre	03 86 60 70 80 06 29 50 49 02
70 Haute-Saône	03-84-77-70-00
71 Saône-et-Loire	03-85-21-81-00
89 Yonne	03-86-72-79-89 06-08-96-98-43
90 Territoire de Belfort	03-84-57-00-07 06 08 96 98 45 06 08 15 49 18 (en semaine)



Les prélèvements

Alerte préalable de la DDPP obligatoire

- **Prélèvements à partir de nodules** (2 à 4 nodules cutanés par animal (punch à biopsie ou bistouri), sur les tissus nodulaires les moins remaniés, en évitant les tissus suppurés et nécrosés en visant le tissu du cœur de la lésion plutôt que le tissu périphérique)
- Prélèvement de sang : 1 tube EDTA par bovin et 1 tube sec (si croûtes)
- **Prélèvements des sécrétions nasales, buccales ou oculaires** (écouvillon avec milieu de transport pour virus type Virocult MD)
- Les **prélèvements doivent être conditionnés dans un triple emballage** et maintenus au froid (+4° C) vers LDA agréé.



Les prélèvements

Envoi des prélèvements au laboratoire

Envoi à un des laboratoires agréés,
après avoir été prévenu par la DDPP par téléphone :

LDAV 73 :

Laboratoire Départemental
d'Analyses Vétérinaires
321 chemin des Moulins
73024 CHAMBERY Cedex

Lundi au vendredi
8h00-12h00 13h00-17h00 (16h30 le vendredi)

Téléphone : 04 79 33 19 27
Secrétariat : labo@savoie.fr

Astreinte : 07 65 18 75 84

LDA01

Site Santé animale
Chemin de la Miche Cénord
01000 BOURG EN BRESSE

Standard du lundi au vendredi :
8h00-12h00 13h00-16h30
Accueil du lundi au jeudi jusqu'à 17h30

Tél secrétariat : 04 74 45 58 00

secrétariat : lda01@ain.fr

PCR : lda01.sero@ain.fr

astreinte : vendredi 16h30 à 19h et Samedi-
Dimanche - férié de 8h à 19h : 06 30 48 23 32

Utilisez soit :

- Fiche suspicion DNC
- Fiche suspicion DNC post-vaccinale



Prélèvements dermatose nodulaire contagieuse En cas de suspicion clinique en élevage (1/2)

**Prélèvements uniquement sur animaux vaccinés ou non vaccinés présentant des signes cliniques évocateurs de la DNCB =
Nodules et Sécrétions et Sang (si fièvre)**

- si nodules, prélever également Sécrétions (si présentes) et Sang (si fièvre)
- si absence de nodule, prélever Sécrétions (si présentes) et Sang (si fièvre)
- si absence de nodule et absence de sécrétions, prélever Sang (sur tous les bovins fiévreux)



Prélèvements de tous les animaux présentant tout ou partie de ces signes cliniques, avec un max de 5 animaux par site (bâtiment ou pâture)

Prélèvements de nodules

2 à 4 nodules cutanés par animal
Punch à biopsie ou bistouri

Si transport < 24h : dans tube sec

Si transport > 24h : contacter LDA01/LDA73 pour consignes

Cibler les tissus nodulaires les moins remaniés, éviter les tissus suppurés et nécrosés en visant le tissu du cœur de la lésion plutôt que le tissu périphérique



+ Prélèvement si
ptyalisme, jetage, épiphora

**Prélèvement des sécrétions
nasales, buccales ou oculaires**

Écouvillon buccal,
nasal ou oculaire
(sec ou sur milieu de transport)



Merci de remplir
la fiche de
commémoratifs en
précisant **le statut
vaccinal des bovins**

+ Prélèvement si
hyperthermie

**Prélèvement de sang sur tous les
animaux fiévreux**

1 Tube EDTA - sang total
(5 ml/tube).

Eventuellement, 1 tube sec - sérum
(5 ml/tube) *si croûtes visibles : ces
prélèvements seront utilisés par le LNR si
foyer*



**Triple emballage étanche
sous couvert du froid (4°C)**



Pensez à bien
identifier
les
échantillons



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Situation actuelle

- 81 foyers au 13/10/2025

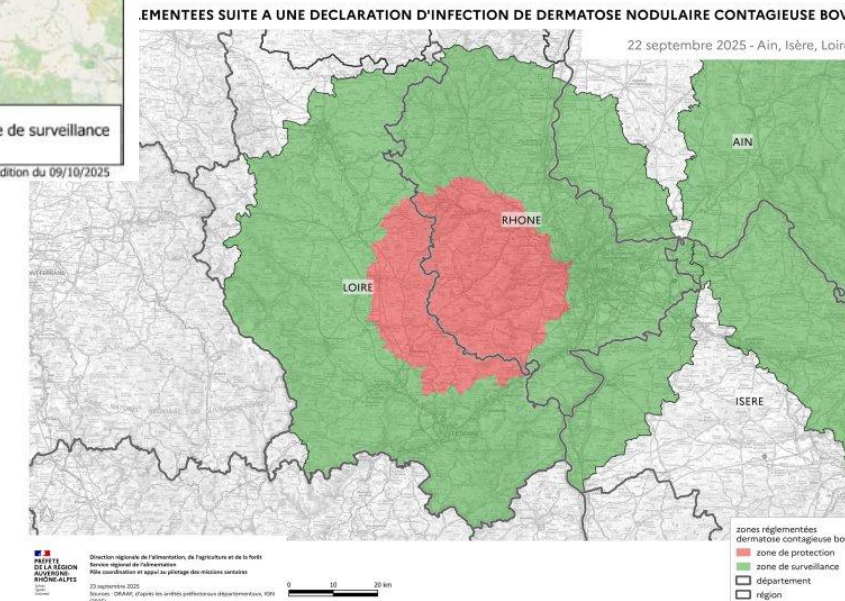
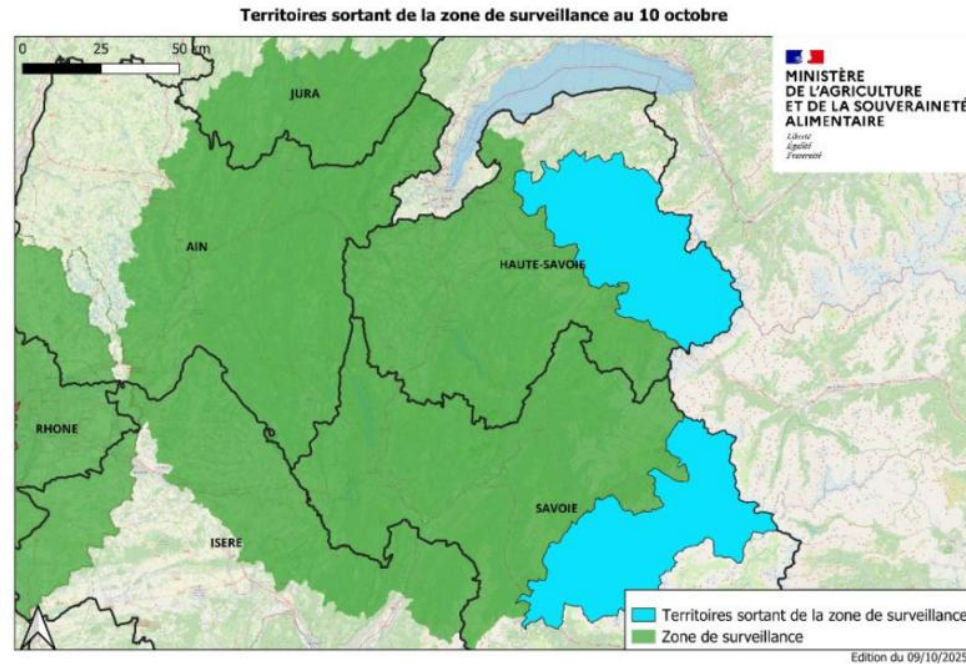
Foyer = unité épidémiologique
(différent du cheptel, $n=49$)

ZR1 (Savoie, Haute-Savoie, Ain) : 78 foyers => Plus de zone de protection depuis le 04/10, *passage en zone vaccinale au 21/10 ?*

ZR2 (Rhône, Loire) : 1 seul foyer, *passage en zone vaccinale vers mi-novembre ?*

ZR3 (P-O) : aucun foyer, zone de surveillance suite foyers en Catalogne

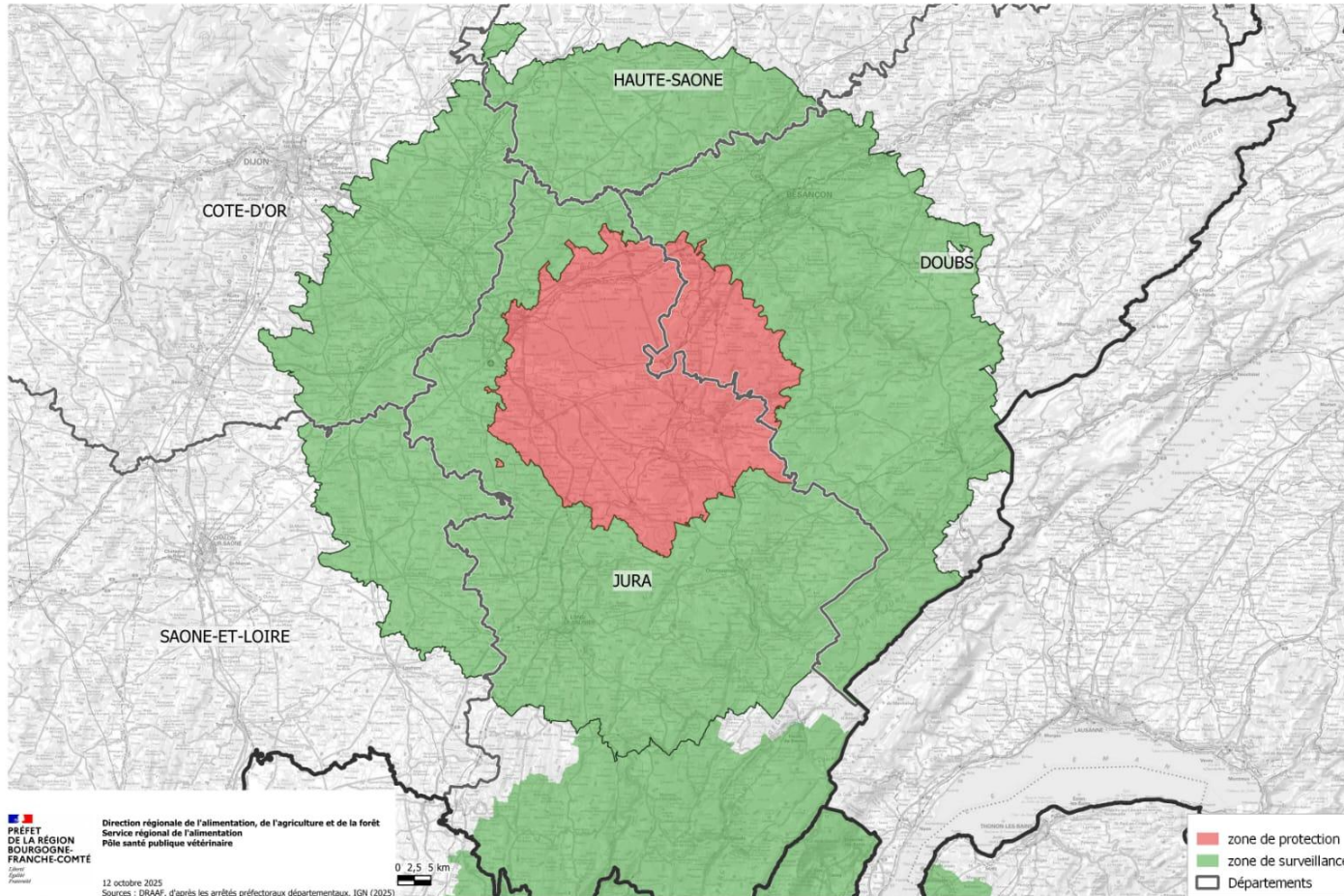
ZR4 (Jura) : **2 foyers + suspicions +++**
=> **inspection des élevages dans les 5 kms dès mnt puis dans toute la ZP.**



Situation actuelle

Rien de rentre, rien ne sort de la ZR!

ZONES REGLEMENTEES SUITE A UNE DECLARATION D'INFECTION DE DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE



ZR sans animaux encore valablement vaccinés

Les grands principes :

- 1) Mouvement de bovins **pour élevage**, peuvent être autorisés :
 - ZP vers ZP ou ZS vers ZS
 - **Visite du vétérinaire sanitaire** avant mouvement
- 2) Mouvement de bovins **pour abattoir** :
 - A partir de ZR vers un abattoir situé en ZR ou en ZI.
 - **Visite du vétérinaire sanitaire** avant mouvement

Le LPS doit être validé par la DDPP

ATTENTION également :

Pas de repeuplement possible de la ZV-1 à partir de bovins de la ZR-4 !!!



Plan d'éradication

- ◉ Inspiré du modèle des Balkans : Dépeuplement des foyers pour éradiquer et vaccination pour limiter l'extension de la maladie.
- ◉ **Détection et identification précoce des foyers**
 - ◉ *Mise sous APMS lors de suspicion*
 - ◉ Confirmation rapide par LDA agréé
 - ◉ Foyer mis sous APDI et définition d'une ZR (= ZP de 20km + ZS de 50km)
- ◉ **Abattage total au sein du foyer** désinfection et désinsectisation
- ◉ **Vaccination** : Tous les animaux sont à vacciner sauf les veaux nés de vaches vaccinées depuis 3 semaines).
- ◉ **Contrôle aux mouvements stricts** (modifications régulières de l'IT Mouvements : dérogations)



Organisation des Chantiers de Vaccination

- **Préparation du chantier** : DAV, conservation des vaccins dans une glacière, matériel (cote à usage unique ou lavable, canne à vacciner, aiguille, marqueur).
- **Injection sous cutanée**
 - Préparer des aiguilles en amont dans une poche
 - Utilisation canne à vacciner ou non
 - Relever des numéros sur DAV
- **Renseigner et renvoyer les DAV quotidiennement (partiel ou fin)**
- **Saisir quotidiennement EuSurvey**



Vaccin et Modalités d'Utilisation

Ref aiguilles : 20mm x 1,5mm 17G x 3/4

Lumpyvax en ZR-2

- Schéma vaccinal : Injection sous-cutanée unique de **1ml**
- Délai de mise en place d'une immunité complète : 21 jours.
- Durée d'immunité : 12 mois
- Temps d'attente Lait, **viande et abats** : **0 jour**

Utilisation uniquement du Lumpyvax en ZR-4 !!!

Ne pas utiliser votre reliquat LSD (sauf sur demande DDPP, en péri-focal), doit servir uniquement à la vaccination en ZR-1 (date d'arrêt de la vacc en ZR-1 non fixée)

Transmission mécanique = changement d'aiguille obligatoire à chaque animal.

Les animaux doivent faire l'objet d'une surveillance quotidienne post-vaccinale.

Les effets secondaires observés doivent faire l'objet d'une déclaration de pharmacovigilance



Caractéristiques du vaccin



● Péremption :

- Vaccin sous ATU
- Extension de validité validée par ANMV après examen des données analytiques de stabilité fournies par le fabricant

Numéro de lot	Flacons (mL)	Date de péremption du lyophilisat conforme à l'ATU	Date de péremption du solvant conforme à l'ATU
A001A07	20	31 janvier 2027	Juillet 2027
A001A09	20	31 janvier 2027	Juillet 2027
A007A01	100	31 mars 2027	Juillet 2027



Organisation des chantiers

- Vacciner vite = vacciner en priorité les animaux dont la contention facilitera le chantier.
- Vaccin fragile : gestion stricte de la chaîne du froid, utilisation dans les 8h après ouverture.
- Organisation locale : éleveur/VS/GDS/JA/CA
- Enregistrement de la vaccination :
 - DAV fournis par le GDS **à retourner quotidiennement** : infos indispensables à la certification et à la mise en paiement (=> se référer au note SNVEL)
 - Enquête Eusurvey **à remplir tous les jours, par vétérinaire**
(https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/DNC_SuiviQuotiden_Vaccination)
- Surveillance et suivi des effets secondaires



Effets secondaires et pharmacovigilance

● Effets secondaires

- Réaction locale au site d'injection
- Hyperthermie transitoire
- Chute de production laitière
- Avortements
- Syndrome Neethling

Ces effets rétrocedent en quelques
jours

Dans les Savoies, pic à J7- J10

● Pharmacovigilance

Insister au moment de la vaccination sur l'importance de la surveillance/déclaration
de ces effets secondaires



Effets secondaires et pharmacovigilance



Effets secondaires et pharmacovigilance

Si présence de
nodules + accord
avec DD :

SUSPICION
(Test DIVA)



Ne pas oublier que le chantier de vaccination est l'occasion d'une surveillance de tous les animaux

(En cas de doute → SUSPICION)



gtv Bourgogne
Franche-Comté

Nombreuses fiches actualisées régulièrement

- Données techniques et scientifiques sur la maladie
- Fiche vaccination
- Fiche biosécurité
- Fiche prélèvements
- Fiche dépeuplement
- Fiche surveillance active
- Fiche consentement éleveur
- Fiche éléments de langage
- Fiches GDSFrance/SNGTV pour communication éleveur



Ressources documentaires et FlashInfo

- Retrouvez toutes les **fiches reflexes, ressources documentaires** et bien-sûr la situation sanitaire actualisée sur

○ Gtvbfc.com

○ Besoin de renforts ?

